

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DPA EUROPE - FIAT

1. Organisateur

La société DPA EUROPE (l'« **Organisateur** »), société anonyme monégasque dont le siège social est situé 7 rue du Gabian à Monaco, immatriculée au Registre du Commerce et de l'Industrie de Monaco sous le numéro 13S05929, organise un jeu concours (le « Jeu »), qui se déroulera à compter du 1 mars 2018 jusqu'au 30 juin 2018 à 23h00 (la « **Durée de Validité** »), accessible sur le site web de DPA EUROPE en cliquant sur le lien suivant www.dpa-europe.com/JEU.

Les règles et conditions d'inscription au Jeu sont fixées par le présent règlement-cadre (le « **Règlement** »), accessible à l'adresse url suivante www.dpa-europe.com/JEU/REGLEMENT.

2. Conditions de participation

La participation au Jeu est exclusivement et automatiquement ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) ou Monaco, ayant préalablement acheté un Hoverboard Fiat de couleur Blanc, Rouge, Noir, Chrome ou Rose (de référence F500-H65) ou une Trotinette Fiat Rouge ou Noire (de référence F500-H55) au sein des points de vente suivants : Cdiscount (les « **Participants** »).

Les Participants doivent disposer d'une adresse électronique valide pendant toute la durée du Jeu concerné.

La Participation au Jeu est conditionnée par l'acceptation pleine et entière du Règlement.

Toute participation d'un mineur au Jeu suppose que les personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur aient donné leur accord préalable. Une preuve écrite de ce consentement pourra être demandée par l'Organisateur à tout moment.

La participation au Jeu n'est possible que pendant la Durée de Validité uniquement.

Toute participation au Jeu en dehors de la Durée de Validité, ne pourra pas être prise en compte.

3. Règles du Jeu

Pour participer au Jeu, chaque Participant devra au préalable se connecter:

- soit sur le site internet de l'Organisateur accessible à l'adresse suivante : www.dpa-europe.com/JEU ;
- soit à l'adresse url communiquée par le revendeur auprès duquel le Participant a acheté son produit au moment de l'achat : www.cdiscount.com;

Le Participant devra compléter intégralement le formulaire en ligne, l'imprimer et le retourner par courrier postal dûment affranchi à l'adresse suivante : DPA EUROPE / 7 rue du Gabian Gildo Pastor Center / 98000 MONACO. L'Organisateur se réserve le droit de rejeter tout formulaire de participation qui ne serait pas lisible ou correctement renseigné.

Tout autre mode de participation est exclu.

En participant au Jeu, le Participant autorise expressément et à titre gratuit l'Organisateur à publier et/ou à diffuser ses nom et prénom, à des fins promotionnelles en lien avec le Jeu, et notamment afin de féliciter publiquement le Participant ayant remporté l'un des lots.

Le Participant reconnaît que sa participation au Jeu entraîne la communication de ses données personnelles (civilité, nom, prénom, adresse postale, adresse email valide, etc.) à l'Organisateur pour les besoins du Jeu.

Une seule participation par personne est possible (même nom et même adresse postale).

Toute participation est personnelle. Il est strictement interdit de participer au Jeu à partir du compte d'une tierce personne.

Le Participant doit ainsi joindre à son formulaire les pièces justificatives suivantes :

- La copie de la facture d'achat de l'Hoverboard Fiat de couleur Blanc, Rouge, Noir, Chrome ou Rose (de référence F500-H65) ou de la Trottinette Fiat Rouge ou Noire (de référence F500-H55). L'Organisateur se réserve le droit de demander au gagnant l'original de la facture d'achat avant l'attribution effective du lot ;
- L'original du code-barres à 13 chiffres découpé sur l'emballage de l'Hoverboard ou de la Trottinette ;
- La copie d'un justificatif d'identité en cours de validité (photocopie en noir et blanc de la carte nationale d'identité, du passeport, du titre de séjour ou du permis de conduire). L'Organisateur s'engage à supprimer ladite copie une fois la vérification d'identité effectuée, et au plus tard dès que le lot aura été attribué dans les conditions fixées à l'article 6.

Toute pièce manquante conduira au rejet de la participation au Jeu.

4. Respect des règles du Jeu

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le Règlement.

Toute participation au Jeu considérée incomplète, imprécise, erronée ou frauduleuse, ainsi que tout manquement au Règlement entraînera l'annulation de la participation du Participant, sans préjudice de tout dommage et intérêt que l'Organisateur pourra réclamer au Participant.

En cas d'inscriptions multiples d'un Participant au Jeu, l'Organisateur annulera l'ensemble des inscriptions de ce Participant qui ne pourra donc plus participer au Jeu, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation de la part du Participant.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile relative au respect du Règlement, notamment en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute vérification à l'initiative de l'Organisateur se fera dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment de l'article 9 du Code civil.

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou de suspendre le Jeu, de prolonger la Durée de Validité, de reporter toute date annoncée et/ou de modifier les règles si des fraudes étaient constatées, sans que cela n'engage en aucune façon sa responsabilité.

5. Sélection des gagnants

Les gagnants du Jeu seront désignés, parmi tous les Participants, par un tirage au sort de leurs bulletins de participation réalisé par un salarié de l'Organisateur, sous contrôle de Maître Claire NOTARI, huissier de justice, sis 17 Boulevard Albert 1^{er} / 98000 MONACO. Le tirage au sort aura lieu dans les sept (7) jours de la clôture de la Durée de Validité, soit le 6 juillet 2018.

6. Description et attribution des lots

Les lots seront attribués aux gagnants du Jeu avant le 30 juillet 2018.

Dans l'ordre, le premier gagnant tiré au sort, se verra attribué un véhicule Fiat 500 d'une valeur de treize mille cent quatre-vingt-dix euros (13190 €).

Les lots suivants seront ensuite attribués dans l'ordre pour les gagnants suivants tirés au sort :

- 5 Iphones 6S reconditionnés de marque REBORN d'une valeur de trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (399€) chacun
- 5 Ipad Air reconditionnés de marque REBORN d'une valeur de deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (299€) chacun
- 5 Drones de marque TAKARA d'une valeur de quatre-vingt-dix-neuf euros (99€) chacun
- 5 Caméras Sport 4K de marque TAKARA d'une valeur de soixante-dix-neuf euros (79€) chacune

Les gagnants seront contactés par message privé via e-mail, courrier ou téléphone dans la semaine suivant le tirage au sort, afin d'organiser la remise du lot. Leurs noms seront également publiés sur le site internet de l'Organisateur www.dpa-europe.com.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux Participants qui n'auront pas gagné.

L'Organisateur ne sera nullement responsable si les gagnants n'est pas joignable ou si ses coordonnées postales, téléphoniques ou son e-mail sont erronés. Si les gagnants restent injoignables ou ne se manifestent pas auprès de l'Organisateur dans le délai d'un (1) mois à compter de la publication des résultats sur le site internet de l'Organisateur, les lot prévus seront remis en jeu et feront l'objet d'une nouvelle attribution par un nouveau tirage au sort effectué par un salarié de l'Organisateur dans les conditions de l'article 5 ci-dessus, sans que le premier gagnant ne puisse articuler un quelconque recours contre l'Organisateur.

Les lots devront être acceptés comme tels par le gagnant et ne pourront être ni repris, ni échangés ou remplacés, et ne pourront faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne dans le cadre du Jeu.

7. Données personnelles et vie privée

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement communiquer certaines informations personnelles les concernant à l'Organisateur.

Toute information personnelle communiquée par le Participant à l'Organisateur dans le cadre de sa participation au Jeu est soumise aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée.

Les informations à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu sont traitées par l'Organisateur pour les besoins d'organisation du Jeu. Celles-ci pourront être transmises à des prestataires techniques.

Les données transmises par le Participant sont conservées pendant toute la durée d'organisation du Jeu, jusqu'à l'attribution du lot dans les conditions fixées à l'article 6.

Conformément à la loi Informatique et Libertés précitée, le Participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à l'attention du Correspondant Informatique et Libertés de l'Organisateur – DPA EUROPE / 7 rue du Gabian Gildo Pastor Center / 98000 MONACO ou par email à l'adresse suivante : contact@dpa-europe.com. Le Participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer, en suivant le même procédé, au traitement des données le concernant. Toute opposition au traitement des informations le concernant peut entraîner l'annulation de la participation au Jeu et du gain éventuel.

8. Responsabilité et force majeure

En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenue pour responsable du délai de mise à disposition d'un des lots ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de prendre possession de son lot pour des circonstances indépendantes de l'Organisateur.

L'Organisateur décline expressément toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance d'un lot et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaisse expressément. Le gagnant renonce en conséquence à toute réclamation ou à tout recours contre l'Organisateur à ce titre, notamment quant à la qualité ou aux conséquences engendrées par la mise à disposition d'un des lots.

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, il était amené à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation au Jeu.

L'Organisateur ne saurait, notamment, être tenu pour responsable d'aucun incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un Participant de participer au Jeu. Enfin, l'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de perturbations ou de pertes de courrier pouvant survenir dans les services postaux ou électroniques.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer l'un des lots annoncés par un ou des lots de valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

9. Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu est strictement interdite.

Les Participants s'engagent en outre à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers.

10. Nullité - amendements

La nullité d'une clause du présent Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses. De plus, l'Organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification au présent Règlement, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Le Participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

11. Dépôt

Le Règlement a été déposé auprès de Maître Claire NOTARI, huissier de justice, sis 17 Boulevard Albert 1^{er} / 98000 MONACO.

12. Contestations et litiges

La loi applicable au Règlement est la loi française. Pour être prise en considération, toute réclamation ou contestation relative au présent Règlement devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : DPA EUROPE / 7 rue du Gabian Gildo Pastor Center /98000 MONACO, au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu. A défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion de la participation au Jeu sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Principauté de Monaco.